

Direction générale du territoire et du logement

M. Alain Turatti
Directeur général
Av. de l'Université 5
1014 Lausanne

Lausanne, le 28 janvier 2025

**RÉVISION PARTIELLE DE LA LOI SUR LA PRÉSERVATION ET LA PROMOTION DU PARC LOCATIF (LPPPL)
– RÉPONSE À LA MOTION ET CONTRE-PROJET DU CONSEIL D'ÉTAT À LA MOTION PHILIPPE JOBIN ET
CONSORTS 19_MOT_114 « POUR QUE LA LPPPL REMPLISSE SA MISSION, MODIFIONS L'ARTICLE 14
LPPPL »**

Monsieur le Directeur général,

La Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI) a pris note de la consultation relative à la proposition de révision partielle de la Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL).


Bien que la CVCI ne soit pas directement concernée par cette révision, laquelle n'a pas d'implication sur les baux commerciaux, elle souhaite néanmoins vous faire part de son préavis positif tant à l'égard de la motion du député Philippe Jobin (19_MOT_114) qu'envers le contre-projet du Conseil d'Etat.

La CVCI est favorable à ce que la méthode appliquée au plafonnement des loyers après travaux tienne compte d'un revenu locatif minimum conformément au nouveau texte de l'art. 14 LPPPL. Cependant, la CVCI émet une remarque quant à la forme employée. En effet, la formulation proposée pourrait être sujette à interprétation, celle-ci évoquant un "plafond" des loyers en lieu et place de "limites". Afin d'éviter toute confusion, la CVCI propose de formuler le complément apporté à l'art. 14 alinéa 1 LPPPL de la manière suivante : "La limite du revenu locatif après travaux ne doit être inférieure à celles admises comme plafonds pour les logements à loyers abordables au sens de l'art. 27 LPPPL".

Concernant les autres éléments de révision, la CVCI les soutient sans que cela n'amène de remarques particulières.

En vous remerciant de la suite que vous donnerez à la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur général, à l'expression de mes salutations les meilleures.

Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie



Romaine Nidegger
Responsable du service politique



Oriane Engel
Responsable politique